

## "C'est une première grande victoire contre le Linky !

A Castres, cela faisait des semaines qu'une habitante se battait contre l'installation du compteur vert dans son nouveau logement...

Et la manière infâme dont elle a été traitée par Enedis est tout simplement écœurante : **cette habitante, qui souffre d'insuffisance respiratoire, s'était vue refuser la mise en service de l'électricité chez elle – électricité dont elle dépend pour alimenter son appareil respiratoire – , tant qu'elle n'acceptait pas le Linky !**

**Honteux...**

Pour dénoncer ce chantage odieux d'Enedis et faire valoir son droit au refus de l'installation du compteur, un collectif anti-Linky s'est massivement mobilisé en soutien à cette Castroise, jusqu'à porter l'affaire devant les tribunaux...

Et résultat : **grâce à la pression citoyenne, Enedis a cédé !**

L'entreprise s'est ravisée et a accepté **la remise en service du compteur existant non Linky chez l'habitante !**

C'est une première grande victoire dans **la reconnaissance du droit au refus du Linky** chez soi, et la preuve que si les citoyens se mobilisent ils peuvent réussir à faire plier Enedis, en refusant une fois pour toutes l'installation du Linky chez eux !

Alors pour que la victoire de cette Castroise devienne celle de tous les Français, pour que chacun puisse refuser la pose de ce compteur beaucoup trop controversé, il faut que tous les citoyens se rassemblent massivement derrière **la pétition « Pour la reconnaissance d'un droit personnel au refus de l'installation de Linky chez soi »** !

Avec vous, plus de 77 000 Français ont déjà rejoint la bataille en signant la pétition, mais il faut que le nombre de signatures atteigne rapidement 100 000, voire 200 000 pour mettre une pression sur le gouvernement et **stopper de toute urgence l'imposition du Linky chez ceux qui le refusent !**

Pouvez-vous s'il vous plait aider à intensifier la mobilisation en ralliant un maximum de Français derrière cette action ? Cela ne vous prendra que quelques minutes !  
Il vous suffit de :

**Transférer ce mail à tous vos contacts en leur demandant de signer la pétition « Pour la reconnaissance d'un droit personnel au refus de l'installation de Linky chez soi »** pour renforcer le combat ;

**Partager la pétition sur vos réseaux sociaux** en cliquant sur les boutons ci-dessous :

D'avance, un grand merci pour votre action.

Bien cordialement,  
L'Equipe de Citization

**Référence :**

[La Dépêche](#) – Les anti-linky obtiennent gain de cause

Il prétend vous faire faire des économies d'énergie et sauver la planète ; rien que ça ! Aucune preuve sérieuse à l'appui évidemment... En revanche, il émet des ondes « CPL » – considérées comme « potentiellement cancérigènes » – à partir de tout votre réseau électrique, du sol au plafond.

Si vous le refusez, on peut clairement vous laisser entendre que vous pourriez ne plus avoir de courant ou le payer bien plus cher ; de la menace à peine voilée...

Bienvenue dans le monde merveilleux de « Linky » ! Celui du compteur « intelligent » qui transmet, au jour le jour, à votre opérateur électrique tous les détails de votre consommation énergétique (appareils utilisés, conditions d'utilisation, fréquence, etc.) et qui, à terme, lui permettra d'en prendre le contrôle à distance.

Cette situation n'est pas acceptable. Voici trois (très) bonnes raisons d'exiger que **soit reconnu, noir sur blanc, un droit personnel au refus de l'installation de Linky chez soi**, et que des sanctions soient prévues pour décourager toutes pratiques abusives.

Avant de faire partie des prochaines victimes de ces installations imposées, [signez la pétition !](#)

## **1. Ils jouent aux apprentis sorciers et nous sommes leurs cobayes...**

Il apparaît clairement que le déploiement en masse des compteurs Linky aurait mérité beaucoup plus de prudence. Les fréquences « CPL » émises sont classées « potentiellement cancérigènes » par le CIRC (Centre International de Recherche contre le Cancer). Certes, ces fréquences semblent faibles mais tout le réseau électrique devient transmetteur et, à terme, 35 millions de foyers doivent être équipés ; sans oublier les concentrateurs et les antennes relais. De plus, notre exposition sera continue et aucune étude sérieuse ne prévoit les conséquences sur le moyen et le long terme.

Dans un premier temps, les opérateurs électriques ont nié tout effet nocif pour la santé. Mais certains industriels n'en disaient-ils pas autant de l'amiante ? Et les laboratoires pharmaceutiques n'ont-ils pas défendu bec et ongles l'usage de médicaments comme le Benfluorex ou le Médiator, jusqu'au jour où ils ont dû les retirer d'urgence du marché ? Désormais, les pouvoirs publics reconnaissent qu'il faut faire la lumière sur cette question sanitaire. Mais, ne fallait-il pas le faire avant de lancer la déferlante ? Quel aveu de légèreté !

Des personnes en sont malades. Une femme qui était particulièrement souffrante a dû saisir la justice pour qu'un compteur installé chez elle contre son gré soit enlevé. Heureusement, le tribunal de Grenoble a répondu favorablement à sa demande. Mais n'est-il pas invraisemblable d'en arriver à une telle extrémité ?

Dans ce contexte, on pourrait espérer qu'ENEDIS lève le pied, qu'il attende les conclusions d'études réellement fiables et indépendantes et qu'il tienne compte de l'inquiétude légitime de plus en plus de Français... Mais, l'opérateur s'en moque. Au contraire, il accélère et mène au pas de charge l'installation des compteurs. Au début de l'année, **il en installait 18 000 par jour. Or, désormais, c'est 35 000.**

## **2. C'est de la vente forcée, qui ne dit pas son nom...**

Officiellement, il n'y aurait pas d'obligation de s'équiper de cet appareil intrusif puisque nous sommes dans un « pays de droit ». Mais, dans les faits, c'est une toute autre musique...

Les directives européennes de 2006 et de 2009 ont programmé la pose de compteurs Linky dans 80 % des foyers d'ici à 2020. En clair, il n'y aurait aucune contrainte mais 80 % des foyers doivent être équipés à brève échéance...

Merci la subtilité ! Et les pouvoirs publics français ont fait du zèle puisqu'ils ont prévu, quant à eux, que tous les foyers le soient. L'opération est alors menée tambour battant par ENEDIS (ex-ERDF) chez des personnes qui, souvent, ne sont pas informées ou, pis, qui n'en voulaient pas.

Enfin, voici les armes bien rodées utilisées pour annihiler toute résistance à la planification :

### **Arme n° 1 : briser la résistance des communes**

Car **789 communes** s'opposent au déploiement de Linky sur leur territoire... Ce n'est pas rien ! D'autant plus que les communes sont bien les propriétaires des réseaux de distribution de l'électricité. Mais sous la pression du ministère de l'Intérieur, les maires sont sommés de plier l'échine. Bref, les pouvoirs publics annihilent toute résistance collective pour pouvoir s'attaquer aux seuls citoyens pris isolément... **Nos libertés locales sont broyées** sous le rouleau compresseur de leur planification !

### **Arme n° 2 : laisser carte blanche au seul ENEDIS**

Les pouvoirs publics ont laissé toute latitude à ENEDIS pour déployer Linky tout en lui garantissant le monopole du branchement et du raccordement électrique. C'est la porte ouverte aux abus. Ainsi, pour les logements neufs, par exemple, il n'y a plus de choix, ENEDIS ne fournit plus de compteurs traditionnels, seuls des compteurs Linky sont

donc installés... À terme, c'est la garantie que tout le parc sera équipé **bon gré mal gré avec son compteur intrusif**.

L'information donnée lors des démarchages à domicile est souvent très partielle et inexacte. Par exemple, pour rassurer le client, le compteur Linky est présenté comme gratuit. Toutefois, l'opération globale coûtera 5 milliards d'euros (une paille !) qui seront évidemment amortis dans les facturations des abonnés.

### **3. Objectif : rationnement, pénalités et surfiscalité ?**

Les compteurs « intelligents » ont pour but de transmettre le détail de nos consommations électriques à l'opérateur, des informations tout à fait privées. Cette pratique ouvre la porte à une évolution inquiétante que beaucoup ne soupçonnent pas à l'heure où, pourtant, les guerres pour contrôler les marchés et la course aux données font rage... Certains politiques et prospectivistes vantent même sans aucune pudeur l'intérêt de cette technologie qui pourrait permettre de rationaliser (autant dire rationner !) nos consommations par des systèmes de pénalités dissuasives et de sur-fiscalité et de les conditionner à grande échelle (sollicitations systématiques et ciblées pour acheter les derniers appareils ménagers, par exemple).

Si vous les laissez installer Linky chez vous, rien ne les empêchera de rationner votre consommation ou de vous surtaxer via ce compteur. Et rien ne les empêchera, demain, de faire la même chose avec toutes vos autres activités.

Pour toutes ces (très) bonnes raisons, je vous demande de signer comme moi la pétition pour une liberté de choix, **[pour la reconnaissance d'un droit personnel au refus de l'installation de Linky chez soi.](#)**

Ceux qui veulent imposer cette politique intrusive sont très puissants... Mais nous sommes beaucoup plus nombreux ! Nous pouvons être des millions à signer cette pétition et à rejoindre la résistance aux côtés de **789 communes de France** et

d'un millier d'associations. Il n'y a pas de fatalité, nous ne sommes ni pigeons, ni cobayes ! Signez la pétition et transmettez-là à tous vos amis, eux aussi sont concernés !

Merci

**Lien:** <https://www.citizaction.fr/petition/pour-la-reconnaissance-dun-droit-personnel-au-refus-de-linstallation-de-linky-chez-soi/>